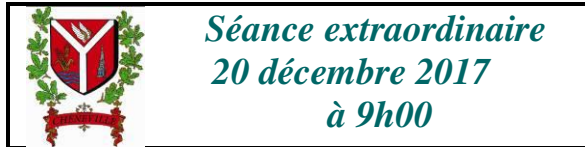


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 20 décembre 2017, à **9 h**, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absence motivée : monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Dépôt du budget 2018**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 9h devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-363

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DÉPÔT DU BUDGET

2017-12-364

Dépôt du budget 2018

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux revenus, pour l'année 2018 s'établissent comme suit :

Taxes foncières / Compensation	1 345 418 \$
Paiement tenant lieu de taxes	13 715 \$
Autres revenus de source locale	115 899 \$
Transferts	205 836 \$
	<hr/>
Pour un TOTAL DES REVENUS	1 680 869 \$

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux dépenses pour l'année 2018 s'établissent comme suit :

Administration générale	395 302 \$
Sécurité publique	142 579 \$
Transport routier	402 654 \$
Hygiène du milieu	252 864 \$
Santé et bien-être	6 200 \$
Aménagement et urbanisme	117 111 \$
Loisirs et culture	247 780 \$
Frais de financement	32 266 \$
Autres activités financières	84 113 \$

Pour un TOTAL DES DÉPENSES 1 680 869 \$

ATTENDU QUE le tarif de base pour l'eau potable est de 190 \$ pour un logement et de 250 \$ pour un commerce;

ATTENDU QUE le tarif de base pour la cueillette des ordures et du recyclage est de 165\$ pour un logement et de 315 \$ pour un commerce;

ATTENDU QU' un coût de 35\$ par logement ou local sera chargé pour la taxe parc et terrain;

ATTENDU QU' un coût de 28\$ par matricule sera chargé pour assurer la continuité d'un Écocentre en collaboration avec la municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le Conseil adopte les prévisions budgétaires ci-dessus énumérées avec quelques modifications;

QUE,

Le taux de la taxe imposée pour l'année 2018 est de 1.1794 dollars par 100\$ d'évaluation réparti ainsi :

Taxes foncières	1.0050 \$
Taxes foncières Sûreté du Québec	.0737 \$
Taxes foncières service de la dette	.0369 \$
Quote part MRC de Papineau	.0556 \$
Taxes foncières bibliothèque	.0082 \$

Pour un TOTAL 1.1794 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-12-365

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 9h05.

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.